

## DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La Municipalité de Courcelles-Saint-Évariste a adopté le *Règlement numéro 2025-6 sur la gestion contractuelle* prévoyant des mesures visant à :

- favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette *Loi*;
- prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- favoriser, dans la mesure du possible et selon les critères et principes prévus au règlement, la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*
- permettre l'octroi de certains types de contrats à un élu ou à une entreprise avec laquelle un élu, un fonctionnaire ou un employé détient un intérêt selon les exceptions édictées à l'article 305 *L.E.R.M.*

Ce règlement peut être consulté en ligne à l'adresse : [stevaiste.qc.ca](http://stevaiste.qc.ca)

Toute personne qui entend contracter avec la Municipalité est invitée à prendre connaissance du *Règlement numéro 2025-6 sur la gestion contractuelle* et à s'informer auprès du directeur général et greffier-trésorier si elle a des questions à cet égard.

Par ailleurs, toute personne qui aurait de l'information relativement au non-respect de l'une ou l'autre des mesures y étant contenues est invitée à en faire part au directeur général et greffier-trésorier ou au maire. Ces derniers verront, si cela s'avère nécessaire, à prendre les mesures utiles ou transmettre la plainte et la documentation aux autorités compétentes.

Municipalité de Courcelles-St-Évariste